
CONFRÉRIE

DU TRÈS-SAINT ET IMMACULÉ CŒUR

DE MARIE.

CETTE confrérie fut érigée le 16 décembre 1836, sous le titre d'*Association de prières en l'honneur du très-saint et immaculé cœur de la très-sainte Vierge*, par Mgr. de Quélen, archevêque de Paris, dans l'église de Notre-Dame des Victoires de la même ville; et Sa Sainteté le pape Grégoire XVI, par un bref du 24 avril 1838, la décora du titre d'*archiconfrérie*, c'est-à-dire qu'il donna à cette société le droit de s'agrèger des sociétés particulières établies dans le même but, et de les faire participer à toutes les grâces et à toutes les faveurs dont elle jouit elle-même. Par le même bref, et dans le but d'encourager la piété des fidèles, le souverain pontife enrichit cette pieuse association de plusieurs indulgences plénières et partielles.

Le but de cette association est d'honorer, par un acte de vénération, d'hommages et de prières, le cœur immaculé de la très-sainte vierge Marie, mère de Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, incarné par amour pour nous, et mort